



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

n° 223/338

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Nice, le
- 5 JUIN 2023

Le Préfet

Monsieur le Ministre,

Dans mon courrier du 28 mars 2023, je vous indiquais que la création d'un lot n°4 comportant un restaurant sur la plage Cousteau dans le projet de concession des plages naturelles de Saint-Laurent-du-Var ne me permettait pas de donner un avis favorable à ce dossier, compte tenu de l'insuffisance de la qualité des eaux de baignades sur cette plage et du règlement de la zone Nm du PLUm.

Par lettre du 31 mars, vous me demandez de revenir sur ma décision et sollicitez un nouvel examen du projet.

Vous m'indiquez d'une part que la qualité de l'eau est susceptible d'évolution, en raison des actions concrètes mises en œuvre en vue d'améliorer et de permettre une qualité suffisante pour la baignade, et d'autre part qu'une procédure de modification simplifiée du PLUm, actuellement à l'étude, prescrirait une évolution du zonage de la plage Cousteau de la zone Nm à la zone Np. Votre courrier fait état d'une date prévisionnelle d'approbation de cette modification simplifiée dans le courant du quatrième trimestre 2023.

Vous précisez également que la création du lot n°4 est rendue nécessaire pour occuper l'espace public sur un secteur très fréquenté et éviter ainsi des regroupements susceptibles de créer des troubles à l'ordre public.

Le calendrier d'approbation de la concession nécessite maintenant que nous organisions sans plus tarder l'enquête publique. En effet, la concession actuelle arrive à échéance fin 2023 et il ne sera pas possible de prolonger sa durée, calée sur le maximum réglementaire de 12 ans.

Je vous informe qu'en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur, je saisirai la présidente du tribunal administratif début juin, sur la base des éléments qui sont actuellement à ma disposition.

Monsieur le président
de la métropole Nice Côte d'Azur
Ancien Ministre
06364 Nice cedex 4

Afin de répondre à votre souhait maintenir ce lot 4 dans la demande de concession de plage, je vous invite à produire les éléments qui viendront préciser le calendrier d'approbation de la modification du PLUm, les actions concrètes d'amélioration de la qualité des eaux de baignade et les enjeux stratégiques relevant de l'ordre public.

Les compléments que vous apporterez en réponse à la présente seront versés au dossier d'enquête et, conformément à la réglementation, ma décision interviendra à l'issue de la remise des conclusions du commissaire enquêteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Très respectueusement

Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAB 4352

Bernard GONZALEZ